

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°167-2024	MOYENS GENERAUX CONTRAT Contrat de maintenance et d'assistance du logiciel CARTE + Multiservices, passé avec la société CARTE + (33170)
------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

VU la décision n°02-2020 confiant le contrat de maintenance du logiciel « CARTE + » à la société CARTE +, située Parc du Mirail, 23 avenue du Mirail à ARTIGUES (33370) ;

VU l'inscription faite au budget de la Ville ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler ce contrat ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRETE** la passation d'un contrat de maintenance visant à la maintenance et l'assistance à l'utilisation du logiciel « CARTE + », selon les modalités suivantes :

Titulaire du marché	Montant (en euros HT) de la tranche ferme :
CARTE + PARC DU MIRAIL 23 AVENUE DU MIRAL ARTIGUES 33370	4 702.00 €

Article 2. **PRECISE** que le contrat est passé pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. Il pourra être résilié annuellement par décision trois mois avant chaque date anniversaire du contrat.

Article 3. **CHARGE** les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable du vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Clisson, le 19 décembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
CERTIFIE CONFORME

Laurence LUNEAU
Maire

Décision transmise en Préfecture le

26 DEC. 2024

Et affichée le **30 DEC. 2024**

